

# MESURES DE PRÉVENTION

## ► MESURES D'HYGIÈNE

- Maintenir les locaux de travail propres (aspiration, nettoyage humide)
- Éviter le contact avec les aliments et boissons.
- Se laver le visage et les mains, brosser les ongles avant les pauses et la sortie
- Ne pas déjeuner en vêtements de travail
- Prendre une douche après le travail
- Changer de vêtements après le travail (séparation effective des effets personnels et vêtements de travail qui restent dans l'entreprise)
- Ne pas se ronger les ongles

## ► PROTECTIONS COLLECTIVES

- Avant tout travaux, demandez un diagnostic plomb
- Isolation des zones de travaux confinement, sacs, protection des sols
- Aspiration à la source outillages électroportatifs
- Evacuation des déchets respect des filières
- Ne pas modifier, ni gêner le fonctionnement des dispositifs d'aspiration ou de captage
- Vérifier régulièrement les installations de ventilation

## ► SUIVI MÉDICAL

► **Centre de Moulins**  
23 rue des Châtelains  
03000 Moulins  
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**  
65 boulevard Denière  
03200 Vichy  
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de St Victor**  
125 route de Paris  
03410 Saint Victor  
Tel. 04 70 02 25 90

## ► PROTECTIONS INDIVIDUELLES (EN FONCTION DE L'EXPOSITION)

- Protection des voies respiratoires : masque à ventilation assistée, ½ masque, masque jetable (type P3) (ex. : peinture au plomb au pistolet, découpage au chalumeau...)
- Du corps : vêtement de travail, combinaison jetable (ex. : chantier de démolition, fonderies...)
- Des mains : gants adaptés (ex. : plomberie, serrurerie...)

Attention à la manière de retirer les Equipements de Protection Individuelle !

Cette brochure est destinée à votre information.  
Demandez conseil à votre médecin du travail.

[www.ssti03.fr](http://www.ssti03.fr)

# TOXICITÉ



## Exposition au PLOMB



# LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

## ► LA PLUPART DES PROFESSIONNELLS DU BTP SONT EXPOSÉS

- **Les peintres** : intervention sur des anciennes peintures (décapage)
- **Les menuisiers** : intervention sur des anciennes boiseries (décapage)
- **Les charpentiers et couvreurs/zingueurs** : lors des travaux de couverture : exposition aux poussières de plomb (soudure, feuille de plomb)
- **Les chauffagistes et plombiers** : intervention sur les canalisations (enlèvement, réfection ...)
- **Les serruriers**
- **Les carreleurs**
- **Les vitriers** : fabrication et réfection de vitraux
- **Les métiers des Travaux Publics**, en particulier l'adduction d'eau potable
- **Les soudeurs** : soudage au plomb ou à l'étain

## MAIS ÉGALEMENT

- **Les démolisseurs et maçons**
- **L'artisanat** : fabrication de céramique (carreaux...), poterie, joaillerie
- **L'industrie** : fabrication et recyclage de batteries, fonderies d'alliages de cuivre
- **Autres** : stand de tir, fabrication de munitions, soldats de plomb



## PÉNÉTRATIONS ET CIRCULATION DANS L'ORGANISME

### ABSORPTION

- le **nez** (inhalation)
- la **bouche** (ingestion)
- la **peau** notamment les mains en raison du passage trans-cutané facilité par la transpiration

### ELIMINATION

- urines
- sueur
- selles

### INTOXICATIONS GRAVES DU SANG

(1/2 vie\* du plomb : environ 1 mois)

### STOCKAGE

- **os**  
(1/2 vie du plomb : 20 à 30 ans)
- **tissus « mous »**  
(cerveau, reins, foie, rate)  
(1/2 vie du plomb : environ 40 à 60 jours)

### TRANSMISSION

- fœtus

\*1/2 vie = élimination de la moitié du plomb absorbé

# LES EFFETS TOXIQUES

Plus de 110 000 salariés seraient exposés au plomb en France (selon l'enquête SUMER de 2010)

## ► LE SATURNISME (intoxication par le plomb)

## ► LES EFFETS TOXIQUES DU PLOMB

- Anémie : souvent le 1<sup>er</sup> signe de l'intoxication au plomb
- Troubles neurologiques : neuropathie
- Atteinte des reins : néphropathie au départ qui peut évoluer jusqu'à une atrophie
- Cardiaques et vasculaires
- Cancérogènes probables
- Reprotoxique : Avec diminution de la fertilité (par diminution de la qualité du sperme)
- Anomalie du fœtus : Malformations, retard de croissance in-utero



Les femmes enceintes ou susceptibles de l'être ne doivent absolument pas être exposées au plomb.

## ► SYMPTÔMES DE TOXICITÉ

### TOXICITÉ AIGÛE

- Troubles digestifs (vomissements, diarrhées)
- Douleurs abdominales (coliques de plomb)

### TOXICITÉ CHRONIQUE

- Anémie,
- Troubles digestifs,
- Altération des fonctions cognitives ou neuropathies sensitivomotrices
- Atteinte rénale : néphropathie
- HTA, atteintes osseuses

## LIMITES D'EXPOSITION

**VLEP contraignante = 0,1 mg/m<sup>3</sup> (R4412-149 du CT)**

**VLB = Homme : 400 µg de plomb par litre de sang**

**Femme : 300 µg de plomb par litre de sang (R4412-152 du CT)**

Le contrôle du respect des valeurs limites réglementaires (VLEP et VLB) du plomb doit être réalisé par des laboratoires accrédités.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) - Valeurs Limites Biologiques (VLB) en moyenne sur 8 heures dans l'atmosphère des lieux de travail.